



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 avril 2021
Français
Original: anglais

Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

Trentième rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 28 janvier 2021 (S/2021/93).

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles

2. L'identification des Koweïtiens portés disparus a continué d'avancer au cours de la période considérée. Le 3 mars, le Ministère koweïtien des affaires étrangères a annoncé dans un communiqué de presse qu'il avait été établi que huit des dépouilles exhumées du site d'inhumation de Samaoua (province du Mouthanna) en mars 2019 et transférées d'Iraq au Koweït en août 2019 aux fins d'une identification par ADN étaient celles de Koweïtiens qui, d'après la liste officielle des prisonniers de guerre et des personnes portées disparues tenue par le Koweït, avaient été portés disparus depuis 1991. Il a également été établi à la même occasion que l'une des dépouilles était celle d'un Saoudien, selon la liste officielle des prisonniers de guerre et des personnes portées disparues tenue par l'Arabie saoudite. De même, dans un communiqué conjoint publié au nom de la Commission tripartite le 6 mars 2021, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a confirmé l'identification de neuf dépouilles – huit de Koweïtiens portés disparus et une d'un national d'un pays tiers.

3. Dans des lettres identiques datées du 12 avril, adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même, le Koweït a donné les noms des huit Koweïtiens portés disparus ainsi identifiés, notant que leurs familles en avaient été informées, et affirmé que l'identification des dépouilles remises à ce jour par l'Iraq, qui était une tâche difficile, se poursuivrait. Il y a également souligné que l'identification de ces huit dépouilles, annoncée le 3 mars, avait fait suite à l'identification de dépouilles de Koweïtiens et de nationaux de pays tiers portés disparus depuis 1991 en novembre 2020 et en janvier 2021. En outre, il a remercié les Gouvernements de l'Iraq, de



l'Arabie saoudite, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France, ainsi que les membres de la Commission tripartite et de son sous-comité technique, le CICR et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), de l'action qu'ils avaient menée, qui avait permis de déterminer le sort des personnes portées disparues, malgré les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

4. Le 30 mars, le Koweït a restitué à l'Iraq la dépouille d'un soldat iraquien porté disparu, qui avait été découverte sur l'île de Boubiyan en février 2020. La cérémonie de restitution a eu lieu à l'aéroport international de Koweït, sous la supervision du CICR et en présence du Sous-Secrétaire iraquien aux affaires juridiques et aux relations multilatérales, Qahtan Al-Janabi, du Président du Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre, Rabea Al-Adsani, et de l'Ambassadeur de l'Iraq au Koweït, Al-Manhal Al-Safi. La dépouille a été transportée le même jour vers l'Iraq à bord d'un avion militaire iraquien. Dans les lettres identiques datées du 12 avril susmentionnées, le Koweït a souligné l'importance de cette restitution, qui faisait suite au dernier rapatriement de dépouilles vers l'Iraq, survenu en 2013. Il y a également indiqué que la recherche des sites d'inhumation de soldats irakiens au Koweït avait commencé en 1999.

5. Le 6 avril, la MANUI a participé, en qualité d'observatrice, à la cent quinzième session du Sous-Comité technique, qui s'est tenue tantôt en présentiel, tantôt en ligne, en raison des restrictions liées à la COVID-19. Les membres du Sous-Comité technique ont souhaité la bienvenue au nouveau chef de la délégation iraquienne, Thaer Saad Abdullah, et exprimé leur profonde gratitude à l'ancien chef de celle-ci, le général de division Hazem Qasem Majeed, pour le travail qu'il a accompli et les résultats qu'il a obtenus au cours de son mandat de cinq ans.

6. Dans l'exposé qu'il a fait au Sous-Comité technique, M. Abdullah a fait savoir qu'aucune nouvelle fouille n'avait été menée au cours de la période considérée, à cause des restrictions liées à la COVID-19. Il a fait le point sur les efforts que l'Iraq continuait de déployer pour retrouver des témoins qui pourraient avoir des informations sur la présence de restes humains à Samaoua (province du Mouthanna). Il a réaffirmé la détermination de l'Iraq à suivre toutes les pistes qui pourraient exister dans cette province.

7. En ce qui concerne le site de Karbala, le CICR a informé le Sous-Comité technique qu'il avait de nouveau demandé à un de ses membres de lui fournir une analyse d'images satellites de la zone. L'analyse demandée permettrait de repérer d'autres endroits qui mériteraient d'être fouillés. Le représentant du Koweït a souligné qu'il importait d'examiner minutieusement toute information concernant ce site et rappelé que trois des quatre sites de Karbala avaient déjà été explorés et fouillés.

8. S'exprimant au sujet du site de Khamissiyé, le représentant du Koweït a indiqué que celui-ci était un site tout aussi important qu'il fallait continuer d'explorer et réaffirmé la nécessité de procéder à une analyse des images satellites afin de réduire au minimum le temps et les efforts investis dans le repérage des zones à fouiller dans ce grand site d'inhumation. Il a également souligné qu'il importait de continuer de mener d'autres efforts d'exploration en parallèle. Le représentant de l'Iraq a donné son accord pour qu'une visite soit effectuée sur le site de Khamissiyé et confirmé qu'elle aurait lieu dès que les restrictions imposées aux déplacements dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 seraient levées, visite à laquelle participeraient également des représentants du Koweït ainsi que des représentants du CICR et de la MANUI.

9. Le représentant de l'Iraq a informé le Sous-Comité technique que le Ministère de la défense continuait de donner suite aux informations relatives aux sites de Salman Pak et de Mahaouïl, en Iraq, et à la base navale, au Koweït. Il a également réaffirmé la détermination du Ministère à diffuser tous les trois mois des appels à témoins dans les médias.

10. Le 18 mars, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale, Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, qui a pris ses fonctions le 7 mars 2021, a rencontré le Sous-Secrétaire du Ministère iraquien des affaires étrangères, M. Al Janabi. Ils ont discuté des progrès qui continuaient d'être faits dans la recherche des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment des archives nationales. La Représentante spéciale adjointe a souligné que la MANUI considérait ce dossier comme prioritaire et réaffirmé qu'elle continuait d'appuyer la Mission à cet égard. Le Sous-Secrétaire a rappelé que son gouvernement était résolu à régler les questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït.

11. Le 22 mars, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale a rencontré l'Ambassadeur du Koweït auprès de l'Iraq, Salem al-Zamanan. Ce dernier a noté que des experts médico-légaux et des spécialistes koweïtiens poursuivaient la tâche complexe qu'était l'identification des restes humains exhumés des charniers de Samaoua en mars 2019 et en janvier 2020, que l'Iraq avait remis au Koweït en août 2019 et en septembre 2020, respectivement. Il a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour retrouver d'autres Koweïtiens portés disparus, notamment par le repérage d'éventuels sites d'inhumation, et accorder une attention plus soutenue à la localisation des biens koweïtiens disparus, notamment des archives nationales. Les hauts responsables de la MANUI restent déterminés à échanger directement avec le Koweït sur ce dossier et prévoient d'effectuer une visite officielle dans ce pays dès que la situation liée à la COVID-19 le permettra.

12. La formation à l'utilisation de géoradars au cours des fouilles dans les sites d'inhumation que la MANUI a prévue à l'intention du personnel du Ministère iraquien de la défense a de nouveau été reportée en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions imposées aux déplacements dans ce contexte, et devrait désormais se tenir lors du second semestre de 2021. La Mission mène actuellement les préparatifs logistiques nécessaires à cette fin, en coopération avec le département de la formation spécialisée du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications du Centre de services mondial à Brindisi (Italie).

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

13. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne la restitution de biens koweïtiens. Le 28 mars, M. Al Janabi, qui était à la tête d'une délégation du Ministère iraquien des affaires étrangères, a officiellement remis au Gouvernement koweïtien un lot de biens koweïtiens constitué d'ouvrages appartenant à des établissements d'enseignement supérieur et autres instituts koweïtiens et d'un grand nombre de vidéocassettes appartenant au Ministère de l'information. La cérémonie de remise a eu lieu à l'Institut d'études diplomatiques Sheikh Saud Al-Nasser, à Koweït, en présence du Secrétaire d'État aux affaires étrangères koweïtien chargé des organisations internationales, Nasser Al-Hein, et du Coordonnateur résident des Nations Unies au Koweït, Tariq Al-Sheikh, qui représentait la MANUI.

IV. Observations

14. L'identification des restes de huit autres Koweïtiens portés disparus et d'un national d'un pays tiers a constitué une nouvelle étape dans le règlement de cet important dossier humanitaire. La remise de la dépouille du soldat iraquien par le Koweït à l'Iraq est la première du genre depuis 2013. Je présente mes plus sincères condoléances aux familles des personnes qui étaient portées disparues, familles qui attendaient depuis longtemps d'être informées du sort de leurs proches.

15. Je salue les efforts soutenus de l'équipe médico-légale koweïtienne qui a mené à bien la tâche complexe d'identification des restes humains. J'espère que les travaux méticuleux et persistants effectués par les équipes médico-légales koweïtiennes permettront d'identifier d'autres restes humains, afin d'apporter un certain réconfort aux familles des Koweïtiens encore portés disparus. Les progrès sur cet important dossier ont pu être faits grâce à la coopération établie entre l'Iraq et le Koweït, avec le ferme appui de la Commission tripartite et du CICR. Je félicite les membres de la Commission pour l'aide qu'ils apportent, les conseils qu'ils donnent et le dévouement dont ils font preuve, sans relâche, sous la direction avisée du CICR.

16. La remise par le Gouvernement iraquien, en mars, d'un lot important d'ouvrages appartenant à des instituts d'enseignement koweïtiens et de vidéocassettes appartenant au Ministère de l'information est une étape importante en vue de la récupération et de la restitution de biens koweïtiens. La restitution des archives nationales koweïtiennes demeure une priorité absolue, compte tenu de l'importance symbolique et historique que celles-ci revêtent. J'encourage le Gouvernement iraquien à faire avancer ce dossier, lui consacrant davantage de ressources et d'efforts, afin de parvenir à des résultats plus tangibles, en élargissant les recherches dans tout le pays des biens koweïtiens manquants, y compris les archives nationales.

17. Je réaffirme la détermination sans faille de l'ONU et de la MANUI à continuer de promouvoir, d'appuyer et de faciliter les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour régler le dossier des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales.
